



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/02/2025

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 15

Nombre de membres
en exercice : 15

Nombre de Conseillers
Présents : 13

Nombre de Conseillers
représentés : 2

Début de séance : 20h30

Fin de séance : 21h30

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 février, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le mardi 11 février 2025, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Hervé Lacroix, Vanessa Jeannin, Francis Meuterlos, Lucie Rousselet-Jurcevic, Nicolas Métivier, Thierry Rolland, Marlène Benoit, Florence Collino, Gaël Marandin, Bénédicte Lavier, Estelle Remacle.

Excusés : Sandrine Boillot, Samuel Périidy.

Absent :

Pouvoirs : Sandrine Boillot à Hervé Lacroix, Samuel Périidy à Laurent Poncet.

Secrétaire : Bénédicte Lavier

REQUALIFICATION DE LA RUE DU VILLAGE : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

DATE DE
CONVOCAION
11/02/2025

Les travaux se poursuivent pour la requalification de la Rue du Village, avec les phases 2 et 3, menant les travaux jusqu'à proximité de l'ancienne usine communale.

Le montant global des travaux s'élève à 978 855€ HT, la maîtrise d'œuvre à 39 600 € HT.

DATE D'AFFICHAGE

9/02/2025

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, par 14 voix pour et 1 abstention (Sandrine Boillot)

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de requalification de la Rue du Village, dont le montant s'élève à 1 018 455 € HT, (tranche ferme)

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

• subventions :

| | |
|----------------------|--------------|
| • Département OPSA | 103 784,50 € |
| • Amendes de police | 10 871 € |
| • Département C@P 25 | 93 752 € |
| • Fonds libres : | 810 047,50 € |

- sollicite en conséquence le soutien financier du Département (et éventuellement autres organismes),

- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision de subvention,

- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Métabief,

Le Maire,

Gérard DEQUE



Mairie de Métabief

16 rue du village - 25 370 METABIEF

Tél : 03 81 49 13 22 - Fax 03 81 49 01 22

Mail : mairie@metabief.fr